



Exploitation de Haute Valeur Environnementale

Certificat

délivré à

EARL COLLOTTE
25 RUE DU CARRÉ
21160 MARSANNAY-LA-CÔTE

N° SIRET : 379 863 269 00021

au titre du

Niveau 3

de la Certification Environnementale des exploitations
Articles D.617-4 et D.617-7 à D.617-11 du code rural et de la pêche maritime.

Cette certification est valable 3 ans à compter
du 06 Août 2021 jusqu'au 05 Août 2024
sous réserve du respect des seuils de performance environnementale.

*La certification de niveau 3 permet l'utilisation de la mention
"issus d'une exploitation à haute valeur environnementale"
conformément à l'article D.617-4 du CRPM.*

*La certification peut-être suspendue ou retirée dans les conditions visées
dans le décret n°2011-694 du 20 juin 2011.*

Fait à Paris

Le président de l'association OCACIA
Emmanuel LEFEBVRE



VCE-3-04479_1_V1

OCACIA Organisme Certificateur

Agrément par décision du 15 février 2016 au titre des dispositions des articles D.617-19 et R.617-28 du CRPM
118, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS - tél : 01 56 56 60 50 - fax : 01 56 56 60 51 - ocacia@ocacia.fr
Association loi 1901 - n° SIRET : 429 539 174 00012 - Code APE 7120B.

Le certificat propriété d'OCACIA, doit lui être restitué sur simple demande
Seul l'origine signé de ce certificat est valable